Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre.

CONDITIONS

Par 12 Mois, Un An.	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départem. non limitrop. et Etrang., port en sus	

SUMMAIRE

Annonces.	la ligne	0.30
Réclames	—	0.60
Faits-divers	—	1.20
Chronique locale	—	2.50

LA SAISIE-ARRÊT
et les frais

Il y a quelque chose de changé dans l'honorable corporation des huissiers.

Jusqu'ici ces officiers ministériels dont le métier n'est pas toujours rose, dédaignaient avec la plus sereine philosophie les plaisanteries ou les invectives qui pleuvaient sur eux.

Comme les belles-mères, ils laissaient dire et n'en *instrumentaient* qu'avec plus de zèle.

Mais maintenant ils se rebiffent comme disait M. de la Harpe.

Si quelqu'un de leurs exploits soulève les commentaires de la presse, tie en saisissent — c'est le mot — au Comité central à eux dont le président séjourne tout là-bas, à Libourne, sur les bords de la Dordogne et non loin de la Garonne.

Et ce président fait comme le Midi : il bouge. Avec l'intrépidité d'un Cadet de Gascogne il prend en main la cause et l'honneur de la Corporation et envoie des réponses, courtoises d'ailleurs, destinées à dissiper le nuage opaque de préjugés qui pèsent sur sa Corporation plutôt impopulaire.

C'est ainsi que récemment nous avons écrit un article sur la saisie-arrêt et constaté avec indignation la part énorme de frais qui surcharge le débiteur du pauvre ouvrier victime de cette saisie.

Nous appelions cela une « iniquité » et nous écrivions :

« A qui est-elle imputable ?

« Au créancier qui poursuit le paiement de ce qui lui est dû ?

« Non. Il est dans son droit en exigeant le rentrée de son argent.

« Est-ce l'huissier qui est en faute ? Non, sans doute, car je suppose qu'il n'a pas outrepassé ses droits ni majoré le note.

« Alors, c'est à notre législation seule qu'il faut s'en prendre ».

On voit que nous mettions l'huissier absolument hors de cause. Nous n'en avons pas moins reçu la lettre suivante que rien ne nous oblige à publier, mais qu'il est intéressant de tire parce qu'elle renferme quelques bons renseignements que le gros public ignore :

Monsieur le Directeur
de la *Croix du Nord*, Lille.

Je lis dans le numéro du 20 mai courant de votre journal, sous la signature *Dem*, un article qui, sous le titre *Une Iniquité*, renferme certaines erreurs qu'il est de mon devoir de relever en ma qualité de Président du Comité Central des Huissiers de France.

Il y est question d'une saisie-arrêt pratiquée sur les salaires d'un ouvrier entre les mains de son patron.

Je suis heureux que vous admettiez le principe de la saisie-arrêt comme l'a admis le Parlement, malgré des oppositions très vives, et en cela je suis d'accord avec vous, car le seul reproche que le suppression du crédit eût été pour l'ouvrier la conséquence forcée de la disparition de ce droit pour le créancier.

Mais où nous ne sommes pas d'accord et où vous faites erreur, car je suis convaincu de votre entière bonne foi, c'est lorsque vous parlez des frais en vue de l'acte lui-même et que vous en faites rejaillir la faute sur l'huissier.

La somme de trente francs dont vous parlez a été portée par mensonges à cause de l'impossibilité où il est de pouvoir établir exactement quelle somme ils représentent les frais, si la saisie-arrêt est portée devant le juge. Ces frais, dûment taxés par le juge, ne regardent pas le greffier, huissier n'a rien à y voir ; son rôle est fini avec la signification de l'acte de saisie-arrêt.

Il n'est ni dans mon caractère, ni dans mes habitudes de m'occuper de ce que font les autres officiers ministériels ; mais il est avéré et reconnu par tout que la loi de 1896 est défectueuse en ce qu'elle ruine le débiteur par les nombreuses distributions qu'elle provoque, et coûte cher au créancier par les nombreuses pièces qu'il possédera tenu de se présenter on de faire représenter devant le juge.

Aussi en présence de cette situation, le Comité central dont j'ai l'honneur d'être le Président, a-t-il pris l'initiative d'un projet de loi, offrant d'abandonner tous les droits d'écritures et de réduire les transports au maximum de 4 fr., exactement que l'Etat fait du côté des greffiers de faillite, suivant son exemple, et qu'en ce faisant ce créancier sérieux et sûr travailleur et au créancier tous les deux dignes d'intérêt.

Les huissiers, marchant avec le progrès, sont en première demande que le Code de procédure soit revisé dans un sens plus libéral, plus démocratique.

Mais à côté par que dans la procédure de saisie-arrêt, le rôle de l'huissier s'arrête à la seule signification entre les mains du tiers saisi, celui-ci ne pouvant être fixé qu'en vertu d'un titre, c'est-à-dire greffier, et enfin que dans les procédures en général les frais se répartissent ainsi : 20 0/0 aux avoués, 11 0/0 aux greffiers, 55 1/2 0/0 au Trésor et 6 1/2 0/0 aux huissiers.

Je compte, Monsieur, sur votre courtoisie pour insérer ma rectification dans votre plus prochain numéro, persuadé que je suis que ce que vous cherchez, c'est la vérité, et non le vain plaisir de contrarier des officiers ministériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Me Redanet,
Huissier à Libourne (Gironde)
Président du Comité central
des Huissiers de France, conseiller
municipal à Libourne.

Je sais infiniment gré à l'honorable M. Redanet de la haute approbation qu'il donne à mon appréciation sur les services que peut rendre, en *principe*, aux ouvriers la saisie-arrêt.

J'apprends aussi de lui avec une joie sans mélange, que les huissiers « marchent avec le progrès », et demandent la révision du Code de Procédure dans un sens plus démocratique.

Mais on a vu, par la citation que j'ai donnée plus haut de mon article, que je ne fais nullement « rejaillir sur l'huissier la faute » des frais énormes qui s'ajoutent à la dette de l'ouvrier par le fait de la saisie.

Je sais bien que les trente francs spécifiés dans l'acte dont il s'agit ne sont qu'une évaluation qui peut être réduite si les juges n'ont pas à intervenir ultérieurement, mais il n'en est pas moins vrai que cette somme représente les frais probables qui tomberont sur l'ouvrier pour une pauvre dette de 78 francs.

Et cette iniquité nous en rendons responsables nos législateurs qui dans une loi qui concerne l'ouvrier en détresse, l'ouvrier rongé et criblé de dettes, n'ont pas su réduire au minimum de frais les revendications légales de ses créanciers contre ce malheureux.

Nous étions donc d'accord avec notre correspondant occasionnel ; mais nous ne regrettons pas son intervention qui nous a valu une intéressante brochure dont il nous a fait hommage et dont nous le remercions, et qui nous a procuré le satisfaction d'apprendre que Messieurs les huissiers de France ont pris l'initiative d'un projet de loi tendant à diminuer les frais de justice même en détriment de la faible quote-part qui leur revient.

Nous faisons des vœux pour que nos législateurs trouvent, entre un déjeuner de moines et un dîner de curés le loisir de s'occuper de cette réforme bien démocratique.

Dem.

ECHOS

NOS REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Sur l'amendement de M. Ribot au second paragraphe de l'article 7 du projet de loi relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat, ainsi conçu :

« En cas de dissolution volontaire d'une association, les biens qui lui ont été dévolus en exécution des articles 4 et 6 seront attribués par elle à une association analogue existant soit dans le même circonscription, soit dans les circonscriptions les plus voisines.

La Chambre des députés a rejeté par 323 voix contre 238.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Béharelle, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Delelis, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Morel, Plichon, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasquel, Selle.

2° Sur l'amendement de M. Laurent Bougère au troisième paragraphe de l'article 7 du projet de loi relatif à la séparation, ainsi conçu ;

« Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois, à partir du jour où le décret aura été inséré au *Journal officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe. »

M. Bougère demandait la suppression des mots « en ligne directe ».

La Chambre a repoussé par 332 voix contre 226.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Béharelle, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Delelis, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, de Montalembert, Morel, Motte, Plichon, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Selle, Pasquel.

3° Sur l'ensemble de l'article 7 du projet de loi relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat, adopté par 332 voix contre 222 et ainsi conçu :

« Art. 7. — A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

« Il en sera de même dans le cas de dissolution d'une association pour les biens qui lui auraient été attribués en vertu des articles 4 et 6.

« Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois, à partir du jour où le décret aura été inséré au *Journal Officiel*. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasquel, Selle.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Béharelle, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Delelis, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Morel, Plichon, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

Indépendamment des billets réduits individuels indiqués ci-dessus, il est délivré dans toutes les gares et stations des billets de famille comportant sur le prix des billets réduits individuels, les réductions suivantes : 5 pour 100 pour une famille de deux personnes ; 10 pour 100 pour une famille de trois personnes ; 15 pour 100 pour une famille de quatre personnes ; 20 pour 100 pour une famille de cinq personnes : 25 pour 100 pour une famille au delà de cinq personnes.

UNE BOMBE A PARIS

Voir plus loin

GAZETTE DU NORD

— Les paroissiens de N.-D. de Lourdes à **TOURCOING**, ont fait, à leur regretté vicaire, **M. l'abbé Gara**, de très touchantes funérailles.

A 9 h. 1/4, la levée du corps a été faite, à la maison vicariale, par M. l'abbé Bourgeois curé de Ste-Anne, assisté de MM. Pladys et Deschuyttère, ses vicaires.

Le deuil était conduit par le père du défunt qu'accompagnait M. l'abbé Gevelle, curé de la paroisse et par ses quatre frères MM. Alphonse, Gaston, Joseph et Etienne Gara, accompagnés de MM. Vervey, curé de Pitgam ; Delannoy, directeur du Petit-Séminaire d'Hazebrouck ; Leclercq, doyen-curé de St-Christophe ; Chuffart, vicaire de la paroisse.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Ramaut, vice-président du Cercle, Lemaître, président de la Confrérie du T. S. Sacrement, le Frère Pinvien, directeur de l'école, l'abbé Cousin, vicaire d'Halluin, membre de la famille.

Tout autour du cercueil, que recouvraient les ornements sacerdotaux, marchaient les jeunes gens du Patronage et de la Section militaire, avec leur drapeau cravaté de deuil ; d'instante en instants, les tambours, enveloppés de crêpe, faisaient entendre un roulement funèbre.

Devant le corbillard, le calice, les burettes et les flambeaux en cire prescrits par la liturgie étaient portés par M. l'abbé Leroy, professeur au Petit Séminaire d'Hazebrouck, le Crucifix par M. l'abbé Vanturyn, vicaire à Roncq.

En tête, marchaient l'Ecole des garçons, l'Ecole des filles, les membres du Tiers-Ordre, de la confrérie de N.-D. de Lourdes, de l'Association des Mères chrétiennes et de l'Adoration réparatrice avec bannières en deuil.

Sur tout le parcours du cortège une foule nombreuse stationnait recueillie et priait.

La messe fut chantée par M. l'abbé Bourgeois.

La maîtrise paroissiale a exécuté le *Requiem* de Plencke.

L'offrande dure jusqu'à la fin de la cérémonie.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. les abbés Lecomte, supérieur du Collège ; Venherscke, curé du Saint-Cœur de Marie, à Lille ; Malesys, économe de N.-D. des Dunes, à Dunkerque ; de nombreux représentants du clergé des paroisses de la ville et des deux décanats ainsi que du collège du Sacré-Cœur ; M. l'abbé Rollend, ancien vicaire de N.-D. de Lourdes ; le Char Frère Florentin, directeur du pensionnat Saint-Michel.

MM. les docteurs Delgrange et Venneufville dont le dévouement éclairé pour le regretté défunt a été au dessus de tout éloge ; MM. Barrois, conseiller général ; Roussel-Delleur, J.-B. Dumortier, etc.

A l'issue de la messe, le cortège s'est dirigé vers la gare, d'où le corps sera conduit à Pitgam pour être inhumé dans le caveau de famille.

Un dernier mot sur le regretté défunt, dont la mort fut aussi édifiante que toute sa vie. Une heure avant d'expirer, il retrouva son entière connaissance. Il parla du Ciel en des termes qui arrachaient les larmes à ceux qui l'entouraient. C'est au ciel convient à l'y rejoindre, en leur disant « au revoir je m'en vais à Dieu », qu'il rendit sa belle âme.

Puisse le souvenir de cette fin consoler les parents de M. l'abbé Gara et rester comme une prédication suprême de ce prêtre dévoué dans la mémoire des paroissiens de N.-D. de Lourdes.

— Mercredi ont été célébrées, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, les funérailles de **Sœur Julie Ruffelet**, supérieure des Filles de la Charité de Beauvais.

Elles ont été un hommage de pieuse reconnaissance rendu à la servante des pauvres qui, depuis 36 ans, avait dépensé sans compter toutes les ressources de la bonté le plus tendre, du zèle le plus actif et le plus dévoué.

La vénérée défunte, nous l'avons dit, était alliée à la famille de MM. Justin-Ruffelet, Cazier-Ruffelet et Corset-Ruffelet.

Nous leur réitérons l'expression de notre douloureuse sympathie.

— Mercredi, à dix heures, en l'église de **MONS-EN-BARŒUL**, ont été célébrées les funérailles de **M. Florimond Berche-Vandenbroucke**, dont nous avons annoncé la mort. L'assistance était considérable et témoignait par son attitude pieuse et recueillie à quelle élite de chrétiens appartenait le regretté défunt. Des représentants du clergé de Saint-Maurice à Lille et bon nombre de paroissiens étaient venus donner à M. Berche avec une prière une dernière marque de reconnaissance.

Dans l'assistance nous avons remarqué MM. les chanoines Delrue, curé de Saint-Maurice-des-Champs et Salembier, secrétaire général de l'Université Catholique ; M. le supérieur des Missions d'Afrique ; MM. Petyn, directeur de la Maison Saint-Camille, Derock, vicaire à St-Maurice-Lille, Hazard, rédacteur à la *Croix du Nord*, Wettrignaet-Six, Rigot-Dubar, Bemfort-Riget, Dumortier-Dupont, Henri Barbry, président de la Jeunesse catholique, etc., etc.

On annonce la mort :

— **A SECLIN**, de **M. Eugène Delahaye**, pharmacien, décédé mercredi 31 mai, à l'âge de 84 ans.

M. Delahaye était le grand-père de M. Delahaye, directeur du *Nord-Informations*.

Les funérailles eurent lieu samedi, à dix heures, en l'église de Seclin.

— A **LILLE**, de **M. Jules-Marie Dewan**, négociant en graine, décédé le mardi 30 mai, muni des Sacrements.

Les convoi et service auront lieu à Saint-Martin-d'Esquermes, le 2 juin, à onze heures.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

L'ORAGE

A Lille

Après les chaudes journées d'une semaine, il fallait craindre ce qui est arrivé hier, un orage en partie-double.

La température de la nuit de mardi à mercredi avait été lourde ; vers minuit le vent avait commencé à souffler et à amoncelé de gros nuages noirs. A sept heures et demie du matin, ils étaient tant qu'ils se disputèrent le place, se chamaillèrent, firent entendre de sourds grondements, entrèrent en collision. Les vaisseaux fendirent en larmes...

Il y avait une revanche à prendre. Aussi les batailles entre les nuages et leurs renforts se renouvelèrent l'après-midi, avec un fracas formidable cette fois, suivi, comme au matin, de scènes diluviennes.

....Les petits pois en ont fait leur profit.

A Marquette

Au cours du premier orage qui s'est abattu hier sur la région, la foudre est tombée sur l'école libre de filles. Une cheminée a été complètement détruite, un conduit à gaz fondu.

Vu l'heure matinale, l'école étant vide, on n'a heureusement à constater que ces dégâts matériels qui peuvent s'élever à une centaine de francs.

A Croix

L'orage est tombé à plusieurs endroits sans causer de dégâts.

Au kiosque des cars électriques, sur la Place, la foudre est tombée deux fois. La seconde fois plusieurs personnes se trouvaient dans la salle d'attente mais n'ont pas été incommodées. Le tuyau contenant les fils d'éclairage a été brûlé à deux mètres du sol sur une longueur de quelques centimètres. La foudre a traversé la plate-forme en sortant.

A Tourcoing

Deux violents orages ont éclaté mercredi.

A 7 h. 1/2 du matin, un car électrique sortant du dépôt de la rue de l'Union, fut atteint par le foudre. Ses appareils moteurs furent brûlés et le feu se communiqua à la charpente. Le wattman et le receveur ne ressentirent au cun malaise.

Le personnel du dépôt se hâta d'éteindre l'incendie qui s'était étendu aux banquettes.

La pluie torrentielle occasionna, à plusieurs endroits, des inondations de caves. Rue Masséna l'eau s'engouffra dans la maison de M. Edouard Desurmont, ouvrier tisserand.

Les bouches d'égout étant obstruées, le service de la voirie envoya une équipe. Après trois heures de travail l'écoulement normal par l'aqueduc était rétabli. M. Desurmont avait été obligé de déménager son mobilier.

L'orage de l'après-midi fut plus violent encore. A trois heures, la foudre frappe la cheminée chez M. Delescluse, moniteur de gymnastique, rue Molière, 7. Une partie de la maçonnerie tomba sur la toiture de cette maison et sur celle de la maison de Mme Derveux. Des tuiles furent brisées. L'eau envahit le grenier et perça le plafond des chambres à coucher y occasionnant une centaine de francs de dégâts.

Un car revenant de la gare des Francs fut atteint rue de Paris, en face de l'usine de MM. Tiberghien. Les voyageurs en furent quittes pour une forte secousse. Le paratonnerre du tramway fut seul brûlé.

La foudre est tombée à 3 h. 1/2 de l'après-midi sur la cheminée du Petit Collège, dépendance du Collège du Sacré-Cœur, rue de Lille, 172. Une cheminée a été lézardée et des briques sont tombées sur le sol. Il n'y a pas eu d'accident.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN

Une ferme détruite

L'orage éclate violemment mercredi, à 3 heures de l'après-midi.

Dès le début, le foudre tombe sur une cheminée de la ferme de la veuve Dupont, au hameau du Durmont, à proximité de la frontière.

Cette ferme, dont les bâtiments formaient le carré autour d'une cour centrale, était entièrement couverte de chaume.

Au dire des témoins, le fluide électrique tourbillonna au-dessus des toitures et y mit le feu. Mme Dupont et ses enfants, revenant des champs, firent sortir les deux chevaux, les douze vaches et divers autres animaux et les chassèrent dans la campagne. Aidés des voisins ils eurent encore le temps de transporter dans le verger une partie de leur mobilier.

L'incendie prit de telles proportions, qu'il ne fallait pas songer à prolonger le sauvetage. On sonna le tocsin. Les pompiers de Neuville, sous les ordres du sous-lieutenant Blomme, arrivèrent vingt minutes après le coup de foudre.

Deux pompes, celle de la Place et celle du Barquier, furent mises en batterie. Tout l'effort dut se borner à préserver deux maisons couvertes en chaume.

Les pompiers noyèrent les décombres et abattirent les murailles qui menaçaient de s'écrouler.

A 4 h. 1/2 il ne restait plus qu'un amas de débris.

Les dégâts couverts par l'assurance sont évalués entre 15 et 20 mille francs.

La ferme est le propriété de MM. Charles Tiberghien, industriels à Tourcoing.

A Dunkerque

A la suite de deux journées d'une chaleur sénégalienne, un violent orage a éclaté la nuit sur Dunkerque et les environs.

Pendant plus de deux heures, les éclairs ont embrasé le ciel et le tonnerre a fait entendre sa voix retentissante.

La foudre est tombée chez M. Victor Neve, cultivateur, rue de l'Abattoir, à Saint-Pol, a démoli un pan de mur et a mis le feu dans une garde-robe.

On a pu, aussitôt, se rendre maître du sinistre.

A midi, un orage s'est de nouveau abattu, mais il a été de courte durée.

VIOLENT INCENDIE
à Maubeuge

Un demi-million de dégâts

L'usine de M. Dupressoir, pour la fabrication de pièces d'automobile, établie rue de l'Hospice, a été détruite mardi soir.

Le feu s'est déclaré dans les greniers où se trouvait une grande quantité de bois.

Le sinistre avait pris une telle intensité que tous les immeubles voisins étaient sérieusement menacés ; la gendarmerie, commençait à brûler à hauteur des lucarnes du grenier. de même que la maison habitée par les petites sœurs des Pauvres ; l'hôpital St-Nicolas, l'école communale de garçons, le collège étaient eux-même en péril.

Grâce aux efforts déployés par les pompiers et une grande partie de la troupe, et à un arrosage abondant, ces immeubles ont pu être préserver.

L'habitation de M. Fockedey a été en partie détruite ; les magasins occupés par MM. Vasseurs, Cailleux, Mathieu-ont été la proie des flammes.

Les dégâts qu'on ne peut évaluer exactement atteindront probablement un demi-million. La cause de l'incendie est inconnue.

Le drame de Grande-Synthe

Notre renseignement donné hier soir en dernière heure était bien exact.

Les gendarmes de Saint-Pol ont arrêté le bandit qui avait martyrisé la servante, Clémence Dhondt.

Celle-ci, se trouvant beaucoup mieux, fut conduite à la gendarmerie de Saint-Pol où la confrontation eut lieu.

L'assassin nia, se vendit par un luxe de renseignements. Il avait un complice, Jean-Baptiste Huchet, 17 ans, qui fit le guet autour de la ferme Cortier. Huchet a été arrêté en même temps, au « Pont-à-Roseaux ».

Le meurtrier se nomme Louis-Alexandre Legrand, né le 5 février 1871 à Dunkerque, canton d'Arras. Dans la nuit de samedi il avait couché à l'asile de Calais.

A la gendarmerie, la voisine de M. Cortier, Mme Drieux-Vancassel, a parfaitement reconnu le chemineau qui elle avait donné une tartine.

Enfin, hier mercredi après-midi, Legrand et Huchet ont fait des aveux complets au Parquet.

Une foule de 500 personnes était massée devant le Palais de Justice.

Legrand et son complice sont sortis par une porte de derrière. La voiture cellulaire les a conduits à la maison d'arrêt.

FRAUDE EN AUTOMOBILE
à Deulémont

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 11 h., un automobile venant de la Belgique passait à la douane de Warneton, monté par deux individus.

La douane les sommant de s'arrêter, l'un des voyageurs répondit en jetant un grès qui atteignit au douanier préposé en pleine poitrine, et l'auto continua sa route vers Deulémont.

Attaques successives

Les postes voisins furent avertis par des coups de revolver, l'auto fut traqué et des douaniers en bicyclette se mirent à sa poursuite.

Entre Deulémont et Warneton, une mangeoire en bois fut jetée sur le véhicule qui filait toujours. La mangeoire atteignit le réservoir à essence qui fut endommagé et commença à perdre son contenu.

A la barrière

Manquant d'essence, les voyageurs durent s'arrêter à la barrière de Deulémont ; mais pendant que, s'éclairant d'une lanterne, ils adaptaient un entre réservoir, les douaniers survinrent. A leur approche, les fraudeurs s'enfuirent, abandonnant l'automobile.

Le véhicule contenait 750 kilos de tabac de Morevie et environ 10 litres de pétrole. L'automobile lui-même vaut environ 7.000 francs. Il a été remorqué le matin derrière un chariot pour être amené au bureau de Lille, rue des Jardins, où il est arrivé samedi, vers quatre heures et demie.

LILLE

Ephémérides

1er juin 1875. — On commence les travaux de couverture du canal des Poissonceaux, à partir de la rue Nationale.

L'ASCENSION A LILLE

A la « Croix du Nord ». — A 11 h. du matin, messe annuelle célébrée pour les membres défunts du personnel. Chants par la Chorale Ouvrière. Allocution par M. le chanoine Masquelier A 4 h., réunion familiale pour la célébration de la fête de le Saint-Jean-Porte-Latine.

Courses de Lille. — A 2 h. 1/2, à l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

Paroisse Saint-Sauveur. — Ouverture du Tridnum à l'occasion de le canonisation de saint Gérard Majella. Vêpres à 4 h. Sermon par M. l'abbé Pattin.

Concours International de Gymnastique

Un grand concours international de gymnastique aura lieu les 25 et 26 juin, sous les auspices de la municipalité, à l'occasion des fêtes communales de Lille.

Voici les noms des personnalités qui composent les différents comités :

Comité de patronage. — MM. le général commandant le 1er corps d'armée ; Vincent, préfet du Nord ; Delesalle, maire de Lille ; Cleeys, Trystram fils, Maxime Lecomte, Depreux, Heyez, Potié, Chatelain, sénateurs ; Barrois, Dansette, Delaune, Delory, Bonte, Dron, comte de Montalembert, Motte, Groussau, députés ; Brackers d'Hugo, Danchin, Bandon, Cointrelle, Crépy-Saint-Léger, Beutry, Fouan, Parmentier, Dufour, Desmons, Deneubourg, Samson, Cornia, Picavet, Bergot, Dobureq, Scrive, Lorenge, Vandame, Doponchelle, Legrand, Liégeois-Six, Dambrine, Denel, Gobert, Gossart, Agneray, Leleu, Rémy, Debierre, Mourmant, Beaurepaire, Desmettre, Deveraay, conseillers municipaux.

MM. Druez, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers ; Batteur, commandant le bataillon des canonniers sédentaires ; G. Lyon, recteur de l'Académie ; Evrard Eliez, député, président du Conseil général ; Bonte, député, président du Conseil d'arrondissement ; Danchin, E Scrive, Gossart, Tribourdaux, Brackers d'Hugo, Ghesquière, Binauld, G. Vandame, conseillers généraux ; H. Franchomme, Guilbant, Lelièvre, Krabs, Saint-Venant, Werquin, Douvrin, conseillers d'arrondissement.

Comité d'organisation. — Président d'honneur, M. Cointrelle, avocat, adjoint au maire ; président, M. Léon Boivin, président de la Française, lieutenant au 8e régiment territorial ; vice-présidents, MM. H. Debreyne, moniteur de la Concorde ; V. Détue, président de l'Avenir du Vieux-Lille ; Deparis, secrétaire de la Pro Patria ; Pollet, vice-président de la Jeunesse Lilloise ; secrétaire général, M. G. Devinck, trésorier de l'Honneur, Lille ; secrétaires adjoints, MM. Ponchon, trésorier de la Saint-Maurice-Fives ; Fache, secrétaire de l'Espérance ; trésorier, M. Crombez, lieutenant des sapeurs-pompiers ; directeur général du concours, M. F. Cardon, professeur, moniteur-chef de la Concorde ; directeur adjoint, M. G. Nys, moniteur-chef de l'Avenir du Vieux-Lille.

Commission technique. — Président : M. G. Dumont, moniteur de l'Espérance. Membres : MM. Becaert, de la Jeunesse lilloise ; Cardon, de la Concorde ; Dupas, de l'Honneur, de Lille ; Descamps, de la Saint-Maurice-Fives ; Michez, des Sapeurs-Pompiers ; Nys, de l'Avenir du Vieux-Lille ; Rostin, de la Pro Patria ; Vancrenest, de la Française.

Commission des récompenses. — Président : M. Henri Debreyne ; Membres : MM. Audour, Gadenne, Marie, Dejonghe.

Commission des logements. — Président : M. Victor Détue ; Membres : MM. Cassé ; Houssain J. ; L. Duval, Patin.

Commission de la publicité. — Président : M. Pollet ; Membres : MM. Vincent, Block, Legrand, Denis.

Commission de la fête. — Président : M. Deparis ; Membres : MM. Pontot, Guillour, Fache, Dhennin.

FEUILLETON N° 21

SAC ET CONSCIENCE

Par Roger des Fourniels

Sa sœur l'attendait.

— Enfin te voilà ! lui dit-elle.

— Eh bien ! on me dit que tu es souffrante ! Ce ne sera rien ?

— Le docteur est venu ce matin de bonne heure et a déclaré que c'était une fluxion de poitrine.

— C'est le froid de ses allées et venues dans le jardin, par le temps qu'il faisait hier, répondit Lambourde. S'il lui avait fallu prendre le train pour Paris vous voyez comme elle eut été en état de le faire.

— Et tu pars demain ? demanda la malade.

— Demain matin à onze heures.

— J'espère que mon indisposition sera toute passagère, et que je pourrai te rejoindre dans quelques jours.

— Souffres-tu beaucoup ?

— Oui, du côté droit, je sens qu'il est très pris.

— Alors ne parle pas tant, cela doit te fatiguer.

La sous-préfète se roule dans ses couvertures et ferma les yeux. Claire s'assit au coin du feu et se mit à causer avec son beau-frère.

A deux heures, Raoul, qui ne savait rien, arrive et fut tout surpris de trouver sa belle-sœur aussi souffrante.

Ils restèrent là tous les quatre une grande partie de la journée, le malade brûlée dans son lit par une forte fièvre, eux trois groupés autour de la cheminée.

Le lendemain, le docteur trouve que le mal avait fait des progrès, et dit au sous-préfet qui le reconduisait, que sa femme était gravement atteinte, et qu'il avait rarement vu une fluxion de poitrine aussi sérieuse.

— Il y a du danger ? demanda le sous-préfet.

— Oui, répondit le médecin.

— Cependant la maladie n'en est qu'à son deuxième jour.

— C'est précisément ce qui m'inquiète ; constater des symptômes aussi graves dès le début n'est pas ordinaire.

— Ma belle-sœur devait partir ce matin pour Paris, je vais alors la prévenir.

— Vous ferez bien.

— Et mon fils, faut-il le faire venir de Porthourg ?

— Pas encore, nous n'en sommes pas là ; mais je crois que Mme de Flanquier fera bien de retarder son départ.

Le docteur s'éloigne.

Lambourde, fort inquiet, au lieu de remonter près de sa femme, courut chez Claire.

Raoul était dans son cabinet ; il lui redit textuellement les pronostics du docteur et son opinion relativement au voyage de Claire.

— Elle ne va pas être satisfaite, dit aigrement de Flanquier, et je ne me charge pas de lui faire la communication.

— Je vais monter chez elle, répondit Lambourde ; elle est levée ?

— Je le suppose.

Le sous-préfet monta en premier ; sa belle-sœur, en robe de chambre, était très effarée : elle préparait sa malle et allait et venait de sa chambre à une grande chapellière ouverte dans le corridor.

— Ne vous donnez pas tant de mal, lui dit son beau-frère dès qu'il l'aperçut.

— Pourquoi ?

— Vous ne pouvez pas partir.

— Oh ! comment va ma sœur ?

— Très mal !

— Très mal !!!

— Oui, et le docteur m'a dit, il n'y a qu'un instant, qu'il était très inquiet.

— C'est que... je ne puis guère remettre mon départ... Une fluxion de poitrine, c'est l'affaire de quelques jours, ce ne sera rien.

— Je vous répète que le docteur est très inquiet, et qu'il ne serait pas convenable de vous voir partir pour Paris au moment où tout Brianville va connaître la gravité de l'état de votre sœur.

— Je me moque de ce qu'on peut dire et penser, et si je dois modifier mes projets, ce ne sera certes pas à cause du qu'en dira-t-on. C'est très contrariant, et je ne le conçois pas d'avoir été se mettre à la pluie comme elle l'a fait l'autre soir !

— Et bien ! c'est entendu, vous restez ?

— Je n'en sais rien ; je vais aller la voir et c'est ensuite que je me déciderai.

— Venez !

Claire rentra chez elle et descendit au bout de quelques instants, en toilette du matin.

Son mari et son beau-frère l'attendaient, ils se dirigèrent ensemble vers la sous-préfecture.

— Eh bien, dit Claire en entrant dans le chambre de la malade, on me dit que tu es plus souffrante ?

— Je n'en sais trop rien, répondit Mme Lambourde toute somnolente, cependant il me semble que je souffre moins.

Sa physionomie contrastait avec ses affirmations, le nez était pincé, les lèvres sèches, et les yeux profondément enfoncés dans leur orbite.

— Je comptais partir ce matin, mais si tu as besoin de moi, je remettrai mon voyage à plus tard, bien que cela me gêne beaucoup.

— Tu peux partir, ne dérange rien à tes projets. Si j'étais seule, je comprendrais ; mais ne sont-ils pas là ?

Et du regard elle désignait son mari et son beau-frère.

La physionomie de Mme de Flanquier s'éclaircit ; elle se retourna vers Lambourde comme pour lui dire : Vous voyez bien que vous exagériez ! Mais celui-ci causait avec de Flanquier et ne le regardait pas.

La malade ferma les yeux.

Dans la chambre le silence se fit, les deux hommes, debout dans l'embrasure d'une fenêtre, regardaient la neige qui commençait à tomber au dehors, et Mme de Flanquier, marchant sur la pointe des pieds, s'était esquivée.

L'air de la pièce l'étouffait.

Vers onze heures, la malade appela sa sœur.

— Elle n'est pas là, répondit son mari.

— Où est-elle ? Est-elle partie ?

— Je ne le suppose pas.

— Qu'on aille la chercher... vite !

Le sous-préfet sonna, et lorsque la bonne parut :

— Allez prévenir Mme de Flanquier que madame la demande immédiatement.

— Je ne suppose pas qu'elle songe à prendre le train, dit tout bas Raoul.

— Dans tous les cas, ce ne sera pas aujourd'hui, voyez l'heure.

Ils se turent, le cœur serré par une anxiété qu'ils ne s'expliquaient pas.

On n'entendait que le tic tac de la pendule et la respiration pénible de Mme Lambourde, dont les traits se contractaient de plus en plus.

Soudain, un pas précipité résonna dans le corridor et Claire parut en costume de voyage, la figure rouge, tenant à la main son plaid, roulé dans sa courroie fauve.

Le sous-préfet et Raoul se levèrent stupéfaits.

— Comment, vous partiez ! dirent-ils ensemble.

Claire ne répondit pas, mais marche droit au lit de sa sœur.

Celle-ci avait ouvert les yeux.

— Eh bien ? lui dit visiblement impatientée Mme de Flanquier.

— J'avais à te parler, ne pars pas.

Puis, regardant les deux hommes :

— Laissez-nous seules, je vous prie.

Ils s'empressèrent d'obéir, et les deux sœurs restèrent en tête-à-tête.

— Je t'ai fait demander, parce qu'il faut que je te parle... Je me sens bien malade, Claire, bien plus mal que ce matin.... J'ai des pressentiments, je crois que je vais mourir...

— Quelle folie ! laisse donc ces sottes idées ! C'est pour cela que tu me fais manquer le train ?

— Oui ! Il n'y a qu'à toi que je pouvais dire tout cela... Je vais mourir !... Que c'est triste, Claire, que c'est triste !... surtout quand on ne sait pas où on va !... J'ai peur !...

— Peur de quoi ?

— De quoi ?... Oh ! j'ai peur ! J'ai peur du Dieu !

— Je crois que tu as le délire, ma pauvre amie ; cache les bras sous la couverture, tes mains sont glacées, et tâche de dormir.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les R.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre, Lille. — *Le Gérant* : Ch. Vasse